



Pack Eco- Manifestation

Guide de prêt
À l'attention des organisateurs

Février 2022



Pack Eco-Manifestation

La Région Provence Alpes Côte d'Azur a conçu un éco-pack afin d'accompagner les organisateurs de manifestation dans leurs démarches écoresponsables*. Dans ce cadre il est mis gratuitement à disposition des organisateurs d'évènements de moins de 2 000 personnes.

L'éco-pack est composé du matériel suivant :

- 5 poubelles de tri
- 3 conteneurs à verre
- 7 seaux à bio-déchets
- 1 cendrier mobile sur pied
- 2 bâches « Qu'est qu'un évènement éco-responsable ? » / « Moi aussi, je m'engage »
- 1 kakemono « Qu'est-ce que l'éco-pack ? »
- 5 fiches de conseils pratiques et techniques
- 2 oriflammes, stationnement réservé pour PMR et covoiturage.



Le matériel de l'éco-pack est transportable dans une voiture citadine à la condition de replier les sièges passagers. Le poids total de l'éco-pack est inférieur à 70 kg et le poids de l'élément le plus lourd à transporter est de 15kg.

***Une manifestation éco-responsable** est une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie locale, respecte la santé et sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement soutenable auprès des participants.



Comment emprunter l'éco-pack

Vous êtes organisateur de manifestation (association, collectivités ou entreprise) et vous souhaitez emprunter l'éco-pack :

Prenez connaissance des modalités de prêt

Le prêt est gratuit et soumis aux conditions suivantes :

- Remplir obligatoirement un formulaire de réservation en spécifiant le matériel désiré.
- Le matériel doit être retiré et rapporté par l'organisateur suite à un RDV convenu.
- **Le matériel doit être rapporté propre et en parfait état de fonctionnement.**
- **L'organisateur doit être couvert par une assurance Responsabilité civile.**
- Remplir un formulaire de satisfaction suite à l'utilisation de l'éco-pack.

Pour aller plus loin (facultatif)

Mener une réflexion et établir un court état des lieux sur l'éco-responsabilité de votre manifestation (3 mois en amont de la manifestation). Ce travail peut être accompagné par un technicien, n'hésitez pas à en faire la demande.

Adresser une demande de réservation

Contactez la Maison du Parc au 04 90 90 44 00 pour connaître les disponibilités de l'écopack et recevoir une convention de prêt. Prenez un RDV avec un technicien pour l'enlèvement et le retour du matériel.

Enlèvement et retour du matériel

L'enlèvement et le retour du matériel est à la charge de l'organisateur. Lors de l'enlèvement et du retour de l'éco-pack, l'organisateur et le Parc complètent la fiche « état des lieux » et s'assurent de l'état du matériel.

J'ai une question, un problème, à qui puis-je m'adresser ?

Pour toutes remarques, problèmes, urgences, difficultés dans le prêt de l'éco-pack, merci de contacter Virginie Brunet-Carbonero à l'adresse : v.brunet-carbonero@parc-alpilles.fr ou au 04 90 90 44 00.



7 points clés à retenir

**Vous êtes organisateur et vous allez utiliser l'éco-pack ?
Merci de lire attentivement les points suivants.**

1. Respecter les horaires de rendez-vous pour emprunter et rapporter le matériel.

Merci de vous conformer aux horaires validés ou en cas de problème d'avertir votre interlocuteur et de planifier un second rendez-vous. D'autres organisateurs ont également besoin du matériel, merci d'avance de votre respect des périodes de prêt.

2. Rendre le matériel parfaitement propre.

Il vous appartient de rapporter le matériel parfaitement propre. Aucun nettoyage ne sera effectué par la structure en charge du prêt. Le matériel rapporté sale ne sera pas accepté.

3. Rendre le matériel en parfait état de fonctionnement

Il vous appartient de veiller aux matériels et de le rendre dans le même état que lors de l'emprunt. Tous matériels dégradés ou hors d'usage devront être remplacés par vos soins. Nous vous orienterons vers les fournisseurs adéquats en fonction du matériel dégradé.

4. Prévoir la gestion des déchets.

Il vous appartient de prévoir des sacs-poubelles pour collecter les déchets via les duos de tri. Pensez à utiliser des sacs de couleurs différentes afin de garantir la qualité du tri. Prévoir des sacs d'une capacité de 110 litres.

Les équipements de collecte devront être installés aux endroits stratégiques (proximité des buvettes, des entrées, des lieux de passage...). Dans l'idéal, une équipe dédiée devrait être prévue sur ce poste pour l'évacuation, changement de sacs...

Consultez les fiches techniques pour la mise en place de la gestion des déchets.

5. Prévoir la fixation de la signalétique.

De manière à ne pas perdre la signalétique, notamment lors des utilisations extérieures, merci de veiller à la bonne fixation des outils de sensibilisation : bannières « point tri » sur les poubelles de tri, kakémono composition de l'éco-pack et bâches à fixer sur des supports fixes existants de type grille, barrière... Les oriflammes ont des pieds et doivent simplement être correctement assemblées.

6. Surveiller ou accrocher le matériel.

Certains types de matériel peuvent susciter l'envie (poubelle à verre, seau à bio-déchets, cendrier). Prévoir de les accrocher (une chaîne autour des poignées des poubelles verre, etc)

7. Remplir la fiche d'évaluation de l'éco-pack.

Vos retours sont essentiels à l'amélioration du matériel et de l'éco-pack. Merci de prendre quelques minutes pour nous donner votre avis : https://docs.google.com/forms/d/1hFbA1MK6oydMdm_wik-hkHWG--LjI8vu6IqEQj1jNnl/viewform

Merci de votre participation dans le déploiement de ce dispositif

